



## CAPD du mercredi 10 juin 2015

### Motion du SNUipp-FSU Tarn



Madame la Directrice Académique,

Nous observons cette année encore un recul des droits des personnels. Les temps partiels sont remis en cause, les demandes de disponibilité examinées au plus près, et les détachements refusés sous prétexte d'un manque de personnels dans notre département. Dans les écoles le nombre de journées de classe non-remplacées atteint cette année un niveau insupportable. Le fonctionnement du service public est mis à mal par cette pénurie de remplaçants. Nous dénonçons fermement cet état de fait qui dépouille les collègues de leur choix de carrière et de vie. La dégradation des conditions de travail des enseignant-Es ne manquera pas de mettre à mal des équilibres de vie fragiles et risque de déboucher sur une gestion encore plus difficile des remplacements l'année prochaine.

Nous déplorons l'embauche de personnels précaires pour palier au déficit d'enseignant-Es et au problème récurrent du remplacement dans le Tarn. Nous nous interrogeons sur les mesures d'accompagnement mises en place par l'administration pour accompagner ces collègues dans leur prise de fonction.

Des solutions plus pertinentes, efficaces et justes nous sembleraient possible dans le recrutement de plus d'enseignant-Es, y compris sur liste complémentaire, ou bien dans l'intégration de collègues en demande d'Inéat...

Par ailleurs nous dénonçons les économies faites sur les frais de transports : pour les PES, le mécanisme de l'indemnité forfaitaire qui se substitue à un calcul en utilisant le kilométrage réalisé est le système de calcul le moins avantageux pour les personnels et a été imposé par l'administration sans aucune justification légale ; pour l'ensemble des personnels se déplaçant (hormis les titulaires remplaçant-es), l'application d'un taux SNCF 2nde classe totalement déconnecté de la réalité des déplacements et de l'esprit du décret, en lieu et place de l'indemnité kilométrique, permet à l'administration de faire des économies sur le dos des personnels.

Lorsque des enseignants doivent se rendre à des obsèques, vous accordez ces demandes et cela sans traitement. Les enseignant-es concerné-es se sentent maltraité-es par une telle mesure. En effet, assister à des obsèques est un moment difficile auquel il est inutile d'ajouter la pénalité que représente le retrait d'un jour de salaire. Quand souvent les enseignant-es ne s'absentent qu'une demi-journée, la règle du 30ème indivisible qui impose le décompte d'une journée complète, est perçue comme une injustice insupportable.

Enfin, si le problème du remplacement devient de plus en plus criant dans notre département, cette mesure ne permet aucunement de compenser une absence non-remplacée.

C'est pourquoi nous vous sollicitons afin que ces demandes d'autorisation d'absence soient accordées avec bienveillance sur simple présentation des pièces justificatives et avec maintien du traitement. Nous vous remettons aujourd'hui une première série de pétitions vous demandant d'agir rapidement en ce sens.

Enfin, nous sont remontés beaucoup de plaintes et de désenchantements à propos des inspections. Malgré les avis positifs et les commentaires encourageants des IEN, les notes attribuées ne sont pas à la hauteur. En effet, les faibles augmentations de notes sont souvent inférieures aux correctifs de notes et les enseignant-es se retrouvent pénalisé-es pour les promotions.

Quand on sait que depuis le gel du point d'indice, la seule façon de moins perdre en pouvoir d'achat, c'est le changement d'échelon, on comprend que les enseignant-es vivent de plus en plus mal les inspections.

La décision de reporter la carte scolaire après les élections municipales a encore une fois cette année des effets délétères sur les opérations de mutation. A tel point qu'un grand nombre de collègues ne connaîtront leur

affectation qu'après le dernier jour de classe et n'auront même pas l'occasion de rencontrer leurs nouveaux collègues avant la pré-rentree.

De nouveau le taux de satisfaction des opérations de mouvement reste très en deçà de ce qu'espérait les collègues. Malgré une légère augmentation du nombre de collègues mutés, 5% de plus que l'an dernier soit environ 30 enseignant-Es sur 600, 388 collègues soit 65 % n'obtiennent rien au mouvement 2015.

La multiplication des postes à profil, le fléchage langue alors que l'administration en avait annoncé la disparition progressive, les postes PES bloqués, et plus généralement le manque de postes dans le Tarn contribuent à immobiliser le mouvement.

Quand on fait la somme de toute cette maltraitance :

- pénalisation financière pour assister à des obsèques,
- spoliation de l'argent dû au titre des indemnités de déplacement,
- refus de temps partiel
- système de notation absurde pour les inspections
- mouvement intra-départemental bloqué

Le sentiment d'amertume et de déception reste majoritaire. Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de mettre en place un management des personnels qui soit plus bienveillant et plus humain en accédant à ces demandes.